

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le vingt deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH
M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY
M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE
M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

ONT DONNE POUVOIR : M. RABEH à M. BERNARD Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE
M. MOREAU à Mme AUBIN Mme BAS à Mme VINAY Mme PENSIVY à Mme METZGER
Mme DOMERGUE à M. MONNIER.

EXCUSES : Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle DOMONT M. DEBUS.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

- - - - -

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2012 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2012. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 23 octobre 2012 au 5 novembre 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ FIXATION DES MODALITES FINANCIERES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'INTERVENTION D'AGENTS MUNICIPAUX DANS CE CADRE

Le Maire :

En 2008 (pour rappel), le Conseil municipal avait délibéré pour fixer la participation financière de la population pour la mise à disposition de locaux et d'équipements communaux.

Depuis 2008, bien que les tarifs soient demeurés stables, la réglementation ainsi que la législation ont évolué, notamment s'agissant des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Certaines salles sont des ERP de type L de la 4^{ème} catégorie et, en fonction de la destination des lieux, le preneur doit mettre en place un Service Sécurité Incendie et Assistance à Personne (SSIAP).

En outre, selon la salle et les besoins des preneurs, il est courant que ceux-ci demandent l'intervention d'agents municipaux pour des raisons techniques ou technologiques afin d'utiliser les équipements municipaux (salle de régie). La venue de ceux-ci permet ainsi la sauvegarde du matériel de la ville.

De la même façon, afin de s'assurer que les preneurs respectent bien les textes relatifs aux ERP dans les locaux communaux, avec la présence d'un SSIAP, la Ville leur imposera la mise à disposition d'un agent municipal SSIAP.

Ainsi, il est nécessaire de se conformer à la législation et à la réglementation concernant la mise à disposition du personnel communal pour des raisons de sécurité et de sauvegarde des équipements de la Ville qui nécessitent une expertise technique et/ou technologique.

Ces mises à disposition ne peuvent se faire que sur le principe des frais réels à régler sur facturation (1 heure d'intervention, le preneur rembourse 1 heure au taux horaire chargé de l'agent). Le personnel de la Ville n'intervient que pour répondre à des obligations juridiques de sécurité et à l'impératif de bonne gestion ainsi que de bon entretien des biens publics.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION PROPOSEES PAR LE STIF POUR LE PROJET DE TANGENTIELLE OUEST - PHASE 2

Le Maire :

Je vous rappelle que le STIF nous a envoyé un courrier. Il ne s'agit pas de donner un avis sur le contenu. Il s'agit uniquement d'approuver ce qu'il propose, c'est-à-dire une publication, une commission complémentaire et une réunion politique à laquelle nous serons invités.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Je me pose une question par rapport à ce type de réunion. Quelle sera l'influence de la Ville de Poissy ? La Ville de Poissy va-t-elle à ces réunions pour véritablement défendre des enjeux et pour pouvoir accélérer non pas le phasage mais la pertinence et l'avancée des travaux ? Dans ce cas, on peut être d'accord. S'il s'agit encore d'un comité Théodule de plus alors qu'il y a aujourd'hui déjà suffisamment d'organismes qui travaillent sur le développement de cette tangentielle ... Quelles que soient les opinions des uns et des autres autour de cette table, je crois que cela fait quand même vingt ans que l'on en parle. Certaines choses sont vraiment bloquées. En tous les cas, c'est l'impression que nous en avons, vu du Département des Yvelines. La tangentielle nord a été accélérée. La tangentielle ouest, demeure bloquée. Je viens de le dire. OK pour la première phase, de Versailles jusqu'à Noisy. On connaît les difficultés de raccordement dans le secteur de Versailles. Enfin, de Saint-Germain jusqu'à Achères, cela nous concerne directement puisque ce sera via Poissy. Il faudrait avoir des assurances et un calendrier. Si l'on n'est pas sûr de cela, je dirais que cette délibération est un pavé dans la mare et que cela ne sert à rien.

Le Maire :

Nous n'étions pas dans l'obligation de la passer. J'ai souhaité la passer pour que tout le monde soit informé. La Ville de Poissy s'est défendue bec et ongles pour que l'on ne nous oublie pas. Au regard des moyens financiers qui existent, le gros risque est que cette tangentielle aille demain de Saint-Germain à Achères (en direct), sans passer par Poissy. Ce sont des débats que nous avons entendus. Aujourd'hui, la Ville est de nouveau dans la boucle. Bien sûr, nous défendrons l'idée que la TGO ait un arrêt chez nous, dans le quartier de La Bruyère, comme cela était prévu jusqu'à maintenant. Il est sûr que le STIF est en difficulté au regard de ces moyens financiers. Le calendrier peut aller jusqu'à 2020, 2030 ... A mon avis, c'est repoussé. Je prends acte de votre intervention. Lorsque nous interviendrons, nous ferons en sorte que le calendrier soit le plus rapproché possible. Mais ce n'est pas moi qui décide.

M. RAYNAL :

Il s'agit vraiment de l'intérêt général.

Le Maire :

Nous sommes d'accord.

M. RAYNAL :

Je dirais même que, s'il fallait appuyer, d'une façon ou d'une autre, ou si même le Conseil Général pouvait appuyer, de son côté, comme il l'a fait ... Demain, nous aurons l'occasion, sur un autre sujet, d'alerter les pouvoirs publics en disant d'arrêter d'oublier les Yvelines dans tout ce qui se fait aujourd'hui en terme de moyens de transport. Si vous regardez les dernières informations dont nous disposons ... Je pense que nous avons les mêmes. Le Val-d'Oise et les Yvelines (c'est-à-dire la Grande Couronne, pour faire simple) sont complètement oubliés. Cela devient insupportable. C'est un discours que nous avons déjà eu et je ne veux pas allonger les débats. Mais nous allons continuer un développement, tant économique que résidentiel. Nous allons continuer à accueillir de nouvelles populations dans nos secteurs, dans la boucle de la Seine notamment, peut-être un jour à Poissy. Quelles conditions offrons-nous aux nouveaux résidents, sans oublier ceux qui habitent déjà le secteur, si rien ne se fait ? Il y a un vrai souci. Même si l'opposition ou d'autres entités doivent apporter un soutien à la Ville de Poissy et à d'autres communes (puisque nous allons parler aujourd'hui d'intercommunalité) pour qu'un certain nombre de projets tel que celui-là avance ... Si l'on nous parle de 2025, cela devient quand même risible. Sauf que nous pourrions rire ici si c'était un vrai sujet drôle. Comme il est sérieux ... Par rapport à la population, au bout d'un moment, cela devient catastrophique.

Le Maire :

Je crois que nous sommes d'accord.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ FISCALITE LOCALE - SPECTACLES VIVANTS - EXONERATION DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27 SEPTEMBRE 2012

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

Le principe d'exonérer de la CFE (contribution foncière des entreprises) les sociétés proposant des spectacles vivants sur Poissy a déjà été voté par le Conseil municipal en septembre de cette année. Mais les pouvoirs publics demandent que la rédaction de la délibération correspondante soit modifiée de façon à ce que le théâtre de Poissy n'apparaisse plus comme seul exemple d'établissement concerné. La nouvelle délibération qui est proposée aujourd'hui au vote du Conseil est la même que la précédente sur le fond. Mais, dans le texte, vous verrez que la référence au théâtre de Poissy a tout simplement été supprimée.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions : M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Mme EL MASAUDI.

4°/ COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - DESIGNATION D'UNE PERSONNE HABILITEE A NEGOCIER ET A SIGNER LA CONVENTION

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Le Code de l'urbanisme prévoit la constitution d'une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions de candidats aux concessions d'aménagement, préalablement à l'engagement des négociations. Cette commission a été constituée par le Conseil municipal du 4 avril 2008. Depuis, le décret du 22 juillet 2009 précise que le Conseil municipal doit désigner également la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure. Il est proposé ce soir de désigner Monsieur le Maire pour engager les discussions et signer le traité de concession.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Monsieur le Maire indique que l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales permet, si le Conseil municipal en est d'accord à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation. Il ajoute qu'en cas d'accord, le vote peut avoir lieu à main levée. Aucun avis contraire n'est émis.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 non participations au vote : M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

5°/ COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT : DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA SUITE D'UNE DEMISSION

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Comme je viens de le dire, les 5 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants de la commission de concession d'aménagement ont été désignés par le Conseil municipal du 4 avril 2008. Depuis, Madame Armelle HELIOT a démissionné de son mandat de Conseillère municipale et a été remplacée comme délégué suppléant par Monsieur David CARVALHO par une délibération du 18 février 2010. Monsieur CARVALHO ayant récemment démissionné de cette délégation, il convient ce soir de désigner un nouveau membre suppléant de la commission de concession d'aménagement. Je précise que cette commission va se réunir début décembre pour examiner les offres des candidats pour l'aménagement de la Z.A.C. de la Coudraie. Ces candidats sont au nombre de 6 : STP, YVELINES AMENAGEMENT (en partenariat avec NEXITY), EIFFAGE, SEM 92, BOUYGUES, AFTRP.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Monique METZGER en tant que membre suppléant pour représenter la Ville au sein de cette commission en remplacement de Monsieur CARVALHO.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 non participations au vote : M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

6°/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL 78)

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL) assure depuis juillet 2007 en direction des pisciacais une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat.

En quatre ans et demi, ce sont 1.195 ménages pisciacais qui ont eu recours aux services de l'ADIL.

Considérant, d'une part, l'important besoin des habitants de Poissy en matière d'information relative au logement et à l'habitat et considérant, d'autre part, la vocation de l'ADIL à informer le public sur ces questions de manière objective, neutre et gratuite, la Ville de Poissy souhaite que l'ADIL des Yvelines continue sa permanence juridique au PAD, mais aussi qu'elle assure une mission complémentaire de formation des ménages, notamment dans un objectif d'accompagnement des primo-accédants à la propriété et à la copropriété, mais également auprès de l'ensemble des copropriétaires.

Afin d'ancrer ce partenariat existant et de l'étendre dans un cadre juridique, une convention a été envisagée afin de définir les relations réciproques entre les deux organismes, et notamment les modalités de la participation financière apportée par la Ville de Poissy au fonctionnement de l'ADIL. Cette adhésion annuelle à l'ADIL est d'un montant de 525 euros pour 2013. La participation pour le maintien et le fonctionnement de la permanence hebdomadaire au PAD est d'un montant de 4.200 euros pour 2013. Et, surtout, il y a des séances de formation et d'information collective relative au logement et à l'habitat, faites par l'ADIL, selon les commandes de la Ville, dans la limite d'un budget annuel de 1.500 euros, soit 2 à 3 séances validées par bons de commande. Ces formations pourront s'inscrire dans un cycle global de formation dédiée à divers sujets en lien avec l'habitat à destination des pisciacais. Ces sommes seront inscrites au budget 2013 sur des lignes distinctes et devront être inscrites par la suite dans le cadre de la reconduction éventuelle de cette convention par avenant ou nouvelle convention.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition d'une convention avec l'ADIL et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETES (ARC)

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Créée en 1987, l'ARC est une association nationale de copropriétaires, de type loi 1901, dont le but est d'aider les conseils syndicaux des copropriétés, les syndic non professionnels (bénévoles ou coopératifs) et les copropriétaires individuels.

Elle apporte à ses adhérents diverses compétences et outils, mais intervient également à la demande de collectivités.

Le diagnostic réalisé lors de l'élaboration du PLH communal présente les constats suivants :

- un parc en copropriété important
 - près de la moitié (46,4 %) des résidences principales sont en copropriété et en collectif,
 - celles-ci sont de grande taille (68 % ont plus de 50 logements),
 - une part importante de copropriétaires occupants (59 %),
 - une qualité du bâti « ordinaire » (60 % des bâtiments ont un classement cadastral supérieur à 5).
- un parc privé potentiellement indigne (PPPI) à surveiller
 - 3,4 % du parc, soit 404 logements dont 50 propriétaires occupants et 350 locataires privés.
- des difficultés de compréhension de la copropriété et du rôle des copropriétaires.
- la complexité du vivre ensemble, notamment lors de ventes de logements anciennement sociaux à des copropriétaires occupants ou bailleurs (on le voit avec ICADE).

Les copropriétés nécessitent un bon fonctionnement entre l'ensemble des copropriétaires, le conseil syndical et le syndic, que ce soit dans la gestion, le traitement des impayés mais aussi dans les provisions pour travaux.

Par ailleurs, des opportunités d'accession à la propriété dans les constructions neuves (de l'accession sociale à l'accession libre en passant par de l'accession à prix maîtrisé) vont être possibles sur la Ville. Cette accession est une étape du parcours résidentiel mais peut être source de fragilisation des ménages mais aussi des copropriétés.

Enfin, face au constat de nombreux impayés, soit locatifs, soit de charges de copropriété, une partie des copropriétés pisciacaïses semblent se fragiliser, mettant certains ménages en difficulté. Cette fragilisation peut avoir pour conséquence d'empêcher des programmes de travaux devenus nécessaires, en terme de sécurité des immeubles.

C'est pourquoi la Ville souhaite accentuer ses efforts en direction des ménages qui sont ou accèdent en copropriété (opérations neuves ou parc existant) en souhaitant faire participer l'ARC à un cycle de formation proposant des séances d'informations collectives, préventives, en matière de connaissance de la copropriété.

La présente convention a pour objet de définir les relations réciproques entre les deux organismes, et notamment les modalités de la participation financière apportée par la Ville de Poissy pour des interventions de formation par l'ARC.

Afin d'ancrer ce partenariat dans un cadre juridique, une convention a été envisagée afin de définir les relations réciproques entre les deux organismes.

Il y a des séances de formation et d'information collective relative au logement et à l'habitat, assurées par l'ARC selon les commandes de la Ville, dans la limite d'un budget annuel de 2.400 euros, soit 2 à 3 séances validées par bons de commande. Cette somme sera inscrite au budget 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition de convention avec l'ARC et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ DELEGATION PARTIELLE DU CONTINGENT PREFECTORAL

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Compte tenu du Programme de Rénovation Urbaine de la Coudraie et de son processus de relogement, la Ville de Poissy a saisi Monsieur le Préfet des Yvelines en vue d'obtenir la délégation partielle du contingent préfectoral.

Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à cette requête sur le contingent préfectoral « mal logés » de quatre bailleurs de la commune, signataire actuel, ou à venir, du PRU de la Coudraie, à savoir : France Habitation, Domnis, OSICA, et I3F.

Le Préfet des Yvelines accepte de déléguer au Maire la gestion des attributions de logements d'une partie du contingent préfectoral « mal logés » répertorié sur la commune, à savoir ces droits auprès des 4 bailleurs cités précédemment, sur leur parc existant et sur le parc nouvellement construit et livré durant la durée de la convention.

La commune s'engage à favoriser sur ce contingent délégué tel que décrit dans le projet de convention, à savoir les candidatures :

- liées à la Rénovation Urbaine de la Coudraie,
- déclarées prioritaires et urgents (DALO) par la Commission de Médiation des Yvelines, ceux-ci devant avoir un lien avec la commune (domicile actuel, lien familial, lien de travail) dans la limite de 15 % des logements préfectoraux vacants délégués à la Ville,
- d'autres ménages jugés prioritaires ayant un lien avec la commune,
- public prioritaire au sens du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) ayant un lien avec la commune,
- ménages répondant aux critères de la commission communale du logement.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et pourra être reconduite de façon expresse.

Enfin, la mise en œuvre de la présente convention fera l'objet d'un bilan d'étape annuel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de délégation partielle du contingent préfectoral à passer avec Monsieur le Préfet des Yvelines et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, je voudrais juste avoir une précision. J'ai bien lu le rapport. Je viens d'entendre Madame. Je n'ai pas la notion du nombre de logements que la préfecture compte mettre à l'intérieur de la convention. On va schématiser en disant à la disposition de la Ville de Poissy. Je comprends bien le mécanisme. Par ailleurs, je le connais bien. Mais il n'y a pas de quantité. Le seul pourcentage indiqué (25 %) concerne une catégorie très spécifique. Là, si vous pouviez nous éclairer pour savoir au sujet du contingent préfectoral dont on imagine la quantité sur la Ville de Poissy. Combien de logements seront réellement mis à disposition de la Ville dans les 3 ans à venir ? C'est la question que je pose.

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENIKOFF** :

Si l'on fait état aujourd'hui des résultats de l'INSEE, la Ville de Poissy a 16.211 logements en 2009. Il y a 36 % de logements sociaux, soit environ 5.900 logements. Ce sont les résultats INSEE de 2009. Il y a 22 % de logements privés et 40 % de propriétaires occupants. A ce jour, compte tenu des ventes de bailleurs (entre autres de BATIGERE et d'ICADE), de certaines conventions avec ICADE qui arriveront à échéance en 2014, et d'autres négociées en fonction des demandes de garanties d'emprunts, on peut estimer, sur les 5.400 logements sociaux actuels, 1.400 en contingent réservation mairie. Sur ces 1.400 logements, nous nous trouvons aussi face à 1.400 demandes en 2012. Depuis 2008, nous avons pu satisfaire entre 97 et 107 demandes par an. Nous estimons le résultat 2012 à 110 grâce aux mises à disposition et dans l'attente de fin de conventions. Selon cette attribution préfectorale de 3 ans, l'estimation de disponibilités supplémentaires correspondrait à environ 880 logements. Selon le turn over de ces disponibilités, cela pourrait nous donner une quarantaine d'attributions supplémentaires par an et une soixantaine sur les constructions neuves dès 2014. Voilà l'estimation que l'on n'a pas pu inscrire concrètement dans la délibération dans la mesure où elle est variable en fonction des fins de conventions ou autres.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE NON BATIE, CADASTREE BK 170, D'UNE SUPERFICIE DE 7.543 M², SISE ROUTE DE QUARANTE SOUS, A POISSY, SITUEE DANS L'EMPLACEMENT RESERVE N° 11 AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Il s'agit pour le Conseil d'approuver l'acquisition d'un terrain de 7.543 m² situé derrière le centre de secours (entre l'A 14 et la RD 113). Cette parcelle cadastrée BK 170 se trouve en zone AU du Plan Local d'Urbanisme, dans l'emplacement réservé n° 11 qui est destiné à terme à la relocalisation de la fourrière intercommunale.

L'Etablissement Public Foncier des Yvelines n'a pas souhaité préempter ce terrain. En effet, la parcelle en question est incluse dans la Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différé) sur laquelle l'EPFY a un droit de préemption.

Le prix a été fixé à 32 euros le m², en accord avec France Domaine.

Il est donc proposé ce soir d'approuver l'achat de la parcelle BK 170 appartenant aux conjoints FLAMAND pour un montant total de 241.376 euros.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, il s'agit encore d'une précision. J'avoue que je ne vois pas l'intérêt de la Ville de Poissy d'acheter cette parcelle (en plus à un tarif qui n'est pas neutre puisqu'il s'agit quand même de 241.000 euros) dans un endroit où je ne vois pas trop quels sont les projets. Mais peut-être que vous allez nous éclairer.

Vous parlez de l'EPFY. Vous dites d'ailleurs à l'intérieur du rapport de présentation que l'EPFY n'a pas souhaité préempter. Vous en connaissez sans doute la raison. Il s'agit d'un terrain dans une zone à l'intérieur de laquelle il n'a pour l'instant acquis aucun terrain et dans laquelle il ne pense pas en acquérir demain. C'est plutôt du côté de la Bidonnière (de mémoire) que l'EPFY a réalisé trois acquisitions. Mais il n'y a dans ce secteur-là aucun intérêt particulier. La Ville de Poissy n'a pas fait savoir à l'EPFY qu'il était intéressant de pouvoir acquérir des parcelles dans cette zone. Quand on élimine tout cela, l'EPFY voit tout simplement que l'acquéreur potentiel est la ville lorsque la D.I.A. lui arrive. Donc, évidemment, il ne préempte pas. Cela n'aurait aucun sens. Il est dit dans le rapport que c'est en prévision du déplacement de la fourrière. Or, à ma connaissance, la fourrière est là où elle est. Les travaux qui ont été engagés pour qu'elle se maintienne ... A moins qu'il y ait une nouveauté et que la fourrière soit déplacée. Donc, expliquez-nous pourquoi la Ville de Poissy achète. A ce moment-là, on peut peut-être voter la délibération. Si l'on n'a pas de réponse claire ... Cette somme de 240.000 euros me paraît étonnante.

Le Maire :

Je vais vous donner une réponse.

D'abord, je vais vous dire que la Ville de Poissy est propriétaire d'un certain nombre de maisons que nous avons achetées dans cette enceinte, de manière très hachée. Cela a été approuvé ou refusé pour ce qui est des personnes de l'opposition.

Dans ce secteur, un vrai travail est fait avec l'EPAMSA dans le cadre de l'OIN. On est en train de réfléchir sur un futur du secteur. On prend le temps nécessaire de réfléchir. Güller Güller travaille sur des projections possibles. Je souhaite que l'on vous invite lorsque cela sera un peu affiné pour que vous puissiez regarder. Il y a la Commission d'urbanisme. Je pense que Monsieur HEDRICH pourra vous en parler. On vous montrera un peu les projections.

M. RAYNAL :

Je pose la question ce soir car il n'y a pas eu de réponse spécifique lors de la Commission d'urbanisme.

Le Maire :

Non car ce n'est pas acté pour l'instant. Mais, en tous les cas, on a tout intérêt pour la Ville à acquérir du foncier pour préserver l'ensemble des projets pour ce secteur.

Pour l'instant, la fourrière fait partie de l'aménagement de ce secteur. Elle a une place difficile. Il faudra fatalement lui en trouver une autre (pas forcément ce lieu).

C'est la raison pour laquelle on a réfléchi et que l'on a décidé d'acheter ce foncier. Cela nous garantit de pouvoir demain faire un projet sur Poncey beaucoup plus cohérent et beaucoup plus large qu'auparavant. Güller Güller a décentré d'une certaine manière le futur cœur de ville qui va exister. Mais on vous le montrera.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Juste une précision. Pour la localisation de la fourrière, ce n'est pas nous qui avons choisi cet espace. Il s'agit du P.L.U. que vous avez créé en 2007. Cela apparaît toujours dans les documents d'urbanisme. Pour l'instant, c'est une zone réservée pour la relocalisation. Après, on peut modifier le P.L.U. mais, pour l'instant, c'est le règlement.

M. RAYNAL :

J'entends bien. Je ne vais pas faire de polémique sur le sujet. Ou alors on y met des guillemets, ou on le met un peu entre parenthèses. Que le terrain soit toujours réservé à ... Là, aujourd'hui, on va plus loin puisque la Ville de Poissy va l'acquérir. Nous sommes en plein dans cette zone. On sait très bien, à ma connaissance, que la fourrière ne va pas déménager demain matin. Maintenant, qu'elle soit mal placée ... C'est un autre débat. Il aurait fallu à ce moment-là peut-être anticiper pour que ce terrain soit acheté plus vite et que la fourrière puisse vraiment déménager. Aujourd'hui, des centaines de milliers d'euros (toujours de l'argent public) financés par l'ensemble des communes du SIVOM ont été et vont continuer à être dépensés pour que la fourrière soit aux normes. Si elle déménage un jour ... J'espère que ce sera dans 30 ans et non pas dans 10 ans. Autrement, c'est un peu dommage. Ce n'est pas rationnel. On va le dire comme cela.

Le Maire :

Oui. On va dire que le dossier de la fourrière a été plutôt mal géré. Le SIVOM a décidé de faire des travaux, d'installer, de dépenser de l'argent. C'est une réalité. Maintenant, il faut quand même savoir qu'il y aura dans ce secteur un certain nombre de constructions dans 20 ou 30 ans. La place de la fourrière posera question dans l'ensemble du système. Il faudra reposer les questions à ce moment-là.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (TLE) - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire :

La Taxe Locale d'Equipement a été instituée en 1967 et constituait l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. Elle était affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune. Elle est remplacée depuis le 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement (T.A.). Le fait générateur de la taxe est l'arrêté favorable de permis de construire.

Ainsi, la S.C.I. POISSY, 24, avenue du Maréchal Foch, en lien avec la société DGHA, a obtenu le 16 septembre 2002 un permis de construire pour la réalisation de 5 pavillons, 24, avenue du Maréchal Foch, sur un ensemble de parcelles.

Les travaux ont débuté en 2004 et se sont terminés en 2007. La conformité des réalisations au permis de construire a été obtenue fin 2007. Chaque maison a été vendue. L'assiette foncière appartient à la copropriété depuis 2005.

La S.C.I. susmentionnée devait s'acquitter des contributions d'urbanisme dont la Taxe Locale d'Equipement, en deux versements, 18 et 36 mois après la date de l'arrêté de permis de construire.

Un délai a été accordé par la trésorerie le 4 novembre 2008 pour le paiement de la taxe principale et complémentaire. Les paiements se sont interrompus en avril 2009. Une saisie a été prononcée en décembre 2010.

Le 13 décembre 2010, la société a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. Il n'est donc pas possible de recouvrer la somme restante, à savoir 3.393 euros.

Le trésor public demande donc à la commune son avis conforme pour une admission en non valeur concernant ce montant de la T.L.E. irrécouvrable.

Juste une précision. On présente cette délibération car il est important que vous soyez informés. Mais cette admission en non valeur est faite depuis le 30 octobre 2012. C'est fini. C'est fait. On n'était pas dans l'obligation de la passer au Conseil municipal. Mais c'est pour avoir un peu de transparence.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR UNE ETUDE DE PROSPECTIVE ECONOMIQUE

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Bonsoir à toutes et à tous.

Poissy est une ville composée d'activités industrielles et tertiaires.

Dans ce contexte et dans le cadre du projet de territoire mené par l'EPAMSA, la Ville se distingue aussi par deux secteurs d'enjeux (Poissy sud et Poissy 2 gares) incluant le futur éco-quartier EOLES en lien direct avec le réaménagement de la nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy. L'arrivée du RER E et de la tangentielle ouest finalisent les enjeux économiques liés aux liaisons et aux échanges nombreux prévus dans un proche avenir.

L'étude considérée sur le territoire de la Ville de Poissy aurait pour objet d'appréhender les perspectives de développement économique, tous secteurs confondus, de repérer les filières créatrices d'emplois, de potentiel de formation, et également de concilier les demandes foncières des entreprises en répondant à des projets économiques et touristiques de plus grande envergure.

Aussi, l'étude proposée s'inscrit dans une démarche de diagnostic économique du territoire favorisant la recherche des potentialités de développement, l'analyse stratégique et la mise en place d'un plan d'actions opérationnel et chiffré. La mission permettra de développer un rayonnement économique respectueux de l'identité territoriale dans une démarche de développement durable.

Vu la mesure 2-4 du dispositif économique départemental (aide aux études préalables aux projets de développement et d'aménagement), il peut être obtenu un financement au taux de 50 % du montant hors taxes d'une étude avec un plafond de subvention de 50.000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour solliciter cette subvention.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Cette délibération pose plusieurs questions.

La première (permettez-moi de le dire) est posée plus dans le cadre de ma fonction de Conseiller Général que de celle de Conseiller Municipal. D'ailleurs, je crois que le Président du Conseil Général vous a écrit, Monsieur le Maire, pour qu'il y ait une réunion de travail que nous souhaitons effectivement le plus rapidement possible. Les services de la Ville et sans doute les élus ont parfaitement compris toutes les aides qu'ils peuvent recevoir du Département. D'un autre côté, la mission première du Conseil Général est d'être au service des collectivités et de rendre service aux communes. Jusque-là, il n'y a pas de difficulté. Sauf que, si l'on prend en considération au cours des 18 derniers mois le nombre de sollicitations émanant de la Ville de Poissy dans les différents services du Conseil Général, tant pour des appels à projet, tant pour des subventions pour aider des études, tant pour le Contrat Départemental ... J'arrête là mon énumération. Un certain nombre de demandes impose à la Ville de Poissy d'apporter un certain nombre d'informations pour que les services du Département puissent instruire ces dossiers le plus rapidement possible et que l'on puisse apporter des réponses. C'est le premier point. Celui-là, on va l'ajouter à la liste puisque je le découvre et que je ne le connaissais pas.

Là, je change de registre et je redeviens Conseiller Municipal. Cette étude me surprend pour deux raisons. D'abord par rapport à ce qui est écrit. Je reconnais qu'il y a des évolutions sensibles dans le phrasé. On parle par exemple de la centralité de Carrières-sous-Poissy. Il y a quelques mois encore, on ne parlait pas trop de ce côté de la Seine. Donc, on constate et on prend acte qu'il y a ce développement de l'autre côté. On développe aussi la Ville de Poissy, du moins, on en parle. Sauf que je me pose une question. Commander une étude de 120.000 euros ... Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente quand on commande une étude. Pour avoir l'habitude d'en passer, on est là dans la fourchette haute. 120.000 euros au mois de

novembre 2012 pour connaître finalement la prospective économique de la Ville de Poissy ... Si on avait été en 2009, voire en 2010 ... D'ailleurs, je me souviens d'une chose qui avait dû se passer au cours de cette année. Une étude avait été réalisée. Mais je parle de mémoire. En tous les cas, je reviens sur le calendrier. 2008 - 2009 - 2010. On pouvait très bien imaginer que la nouvelle équipe municipale que vous étiez s'interrogerait sur la problématique de la prospective économique et qu'elle ait besoin de se conforter dans ses projets grâce aux conclusions d'une étude. Mais, là, à même pas 15 mois des prochaines élections municipales, j'avoue que je suis surpris. Alors, vous allez me dire que vous préparez sans doute le second mandat. Ce sont les électeurs qui en décideront le moment venu. Mais je suis vraiment surpris. Je ne comprends pas pourquoi ces choses-là n'ont pas été faites avant. Pourquoi les fait-on maintenant ? Et à hauteur d'un tel montant ... Là, c'est plus qu'une surprise. Cela ne peut pas être acceptable. Tant mieux si Monsieur le Maire et l'ensemble des élus qui sont dans votre majorité vous soutiennent sur un tel projet. Moi, je ne peux pas l'accepter par rapport au délai, au-delà de ce que cela peut représenter, et par rapport au coût. Je vous assure quand même et j'interpelle publiquement ... Des études de 120.000 euros ... C'est impressionnant. Surtout pour faire une petite prospective ou même une grande prospective sur ce qu'il convient de faire pour le développement économique de la Ville de Poissy. Cela ne tient pas la route. Ou alors cela cache quelque chose. Cela, il faut nous l'expliquer. Mais, si cela ne cache rien, c'est encore pire. Je vois mal le Département le moment venu vous aider sur un tel projet, à moins qu'il ne soit hyper argumenté.

Voilà tout ce que je voulais dire ce soir, au moment de la découverte de cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je tenais à vous féliciter quand même d'avoir la volonté d'une action économique sur Poissy. Il était temps. Comme le disait Monsieur RAYNAL ... A 15 mois des échéances ... Mieux vaut tard que jamais. Donc, il est bien d'avoir cette action économique. Pour aller plus loin, je suis même prêt à participer, à vous aider pour cette action. En ayant créé une association de chefs d'entreprises sur Poissy (entreprise et passion - 150 adhérents) et en étant vice-président du MEDEF, je suis prêt à venir vous aider pour cette action afin qu'elle puisse être menée le mieux possible.

Par contre, là où je vous félicite moins (vous vous en doutez) ... En 2010, j'étais président d'une structure qui s'appelle la SEMAP dont vous étiez le vice-président. En tant que vice-président et Maire de la Ville, lors d'un Conseil d'administration au mois de juin 2010, vous avez dit qu'il serait bien qu'une étude de prospective économique soit faite pour que la SEMAP puisse enfin avoir une action avec la Ville. Le Conseil d'administration présent vous a écouté. En tant que Maire et vice-président, il était normal que l'on vous écoute. Vous nous avez dit qu'il fallait faire quelque chose car la SEMAP n'avait pas d'action, qu'il fallait travailler ensemble, qu'il serait bien d'avoir une étude (à peu près 30.000 euros) et que vous connaissiez une société qui pouvait la faire. La délibération a été votée à l'unanimité des présents (moi y compris, les banques, tous les partenaires de la SEMAP). Une étude d'une personne que vous connaissiez était attendue dans un délai de 6 mois. 6 mois après, l'étude n'est pas arrivée. On a rencontré cette personne qui nous a dit être en contact avec vous assez fréquemment, travailler avec vous à la mairie, et que cette étude allait arriver 6 mois plus tard. On a attendu. On n'était pas pressé. La personne semblait sérieuse. Cette personne a été convoquée au Conseil d'administration du 17 mai 2011. L'étude n'était toujours pas là, ou l'étude qui nous est arrivée était un copier coller de choses trouvées sur Internet. Je n'étais pas très satisfait de la situation. J'ai bloqué le paiement du solde

de ses honoraires car, pour moi, ce n'était pas très sérieux. On s'est un peu renseigné sur cette personne. On s'est rendu qu'elle venait du cabinet du Président de la Région, donc quelqu'un avec une coloration politique. Faire une étude. Hasard ou coïncidence. C'est quand même assez étrange. Il nous donc vendu une étude qu'il n'a pas faite. Avant de quitter la SEMAP, j'ai quand même pris soin de prévenir le commissaire aux comptes de la SEM pour que cette somme soit bloquée et que le procureur de la république soit prévenu de l'existence d'un litige. Une action a également été menée. Vous en aurez certainement un jour les échos. Le doyen des juges d'instruction a été saisi de cette affaire en cours et qui arrivera le moment venu dans votre bureau.

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Monsieur RAYNAL, cela voudrait tout simplement dire que l'on ne fait plus rien à 14 mois des élections municipales. C'est un peu cela, votre intervention. Cela voudrait dire qu'à l'heure actuelle, on ne travaille pas. C'est ainsi que je l'ai compris. Les 120.000 euros que nous proposons ce soir correspondent à la fourchette haute. Vous pensez bien que l'on va veiller au grain. Il va y avoir des appels d'offres. Vous représentez le Conseil Général. Vous allez veiller et faire en sorte de ne pas nous donner les subventions si jamais ce projet d'étude ne correspondait pas. On est d'accord là-dessus. Alors, je ne vois pas où est le problème. A 14 mois des élections, je trouve qu'il est normal qu'une ville comme Poissy sache où elle va sur le plan du développement économique, à l'approche de l'intercommunalité.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, je vais vous dire clairement les choses. Cela fait exactement un mois que mon Directeur Général des Services est arrivé à la mairie de Poissy. Cela fait un mois qu'il essaye d'entrer en relation avec les gens du Conseil Général. Il est vrai que nous sommes un petit peu paranos. Tous les projets que nous en envoyons au Conseil Général ... Finalement, cela tarde. Il manque une virgule. Il manque une photo. Il faut gagner du temps pour que les choses ne se fassent pas. Ce sont des stratégies politiques souvent malvenues mais qui existent.

M. RAYNAL :

C'est un procès d'intention.

Le Maire :

Non. Ce n'est pas un procès d'intention. Vous n'êtes pas allé jusqu'au bout de votre information. J'ai écrit un courrier au Président du Conseil Général pour lui poser la question. S'il ne veut pas travailler avec la Ville de Poissy ou s'il y a une stratégie, il faut qu'il le dise. Du reste, c'est pour cela qu'il m'a très vite répondu. Je pense que nous pourrions nous mettre autour de la table et nous voir dans les jours qui viennent. Je peux vous dire sincèrement que nous ne pouvons pas avoir les services du Conseil Général. C'est la première des choses.

Sur le fait de faire une étude prospective économique, nous avons, en tous les cas en ce qui nous concerne, une vision très claire de l'intérêt général. Faire une étude prospective économique dans la situation actuelle, avec une intercommunalité qui va se mettre en place demain ... Vous avez souligné la nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy. Il y a bien sûr la nécessité de défendre nos commerçants du centre ville. Une zone économique sera à l'intérieur du quartier Eoles. Il en sera de même pour le quartier de Poncy. Une zone économique plutôt commerciale est prévue à l'entrée de la Coudraie. Lorsque l'on voit cet ensemble de choses, je pense qu'il est nécessaire d'avoir une certaine cohérence. Si cette étude ne sert pas à l'équipe actuelle, elle pourra servir à la suivante. Donc, vous pourrez au moins vous féliciter (si vous souhaitez arriver dans cette ville) d'avoir une étude toute prête et sérieuse. Je tiendrai les mêmes propos que ceux tenus par Monsieur ALLAOUCHICHE. Les 120.000 euros prévus ... C'est vraiment le maximum. Je ne souhaite pas mettre cette somme. Je pourrai vous rejoindre sur ce point.

Monsieur BERTRAND, vous avez l'habitude de venir faire des annonces. Vous n'avez pas tout suivi au niveau de la SEMAP. D'abord, ce monsieur n'est pas mon ami, comme vous avez l'air de le dire. Il n'a pas été payé. Il a remis bien plus tard un rapport. J'ai moi-même refusé de le payer. Vous voyez ... Vous pensez faire un grand coup. Je suis très tranquille là-dessus.

M. BERTRAND :

Je suis prêt à vous aider par rapport aux objectifs de la Ville. Il s'agit juste de vous rappeler qu'une étude a été payée par la SEMAP. Cette étude a été remise avec un grand retard. On s'est rendu compte, en cherchant, que la personne faisait partie de vos proches.

Le Maire :

Je n'ai pas beaucoup de proches fondamentalement à la Région Ile-de-France. Sinon, nous aurions beaucoup d'argent. Ce n'est pas le cas. La Région Ile-de-France donne beaucoup plus d'argent à des villes voisines toutes proches de nous. Il n'est pas un de mes proches. Je ne le connais pas plus que cela. Il pouvait faire l'étude. Il ne l'a pas faite. Il n'a pas été payé. C'était tout à fait logique. Il a remis quelque chose qui n'était pas à la hauteur de la commande.

M. BERTRAND :

Monsieur ALLAOUCHICHE ne parle pas de cet embryon d'étude. Pourquoi cet embryon ne servirait-il pas ? Il y a quand même du travail dessus. Il pourrait peut-être s'en servir.

M. ALLAOUCHICHE :

Le bureau d'étude qui sera choisi aura tous les éléments. Si l'étude dont vous parlez lui convient, nous lui remettons, évidemment. Il travaillera là-dessus.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, on ne va pas faire de polémique. On peut s'amuser jusqu'à demain matin. On peut transformer nos séances du Conseil municipal en polémique, soit politicienne, soit de collectivité à collectivité. Je trouve cela stérile et que cela ne sert à rien. C'est mon point de vue.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il est très difficile d'avoir les services du Département, ou alors je ne comprends pas. Avec les systèmes qui existent aujourd'hui, ne serait-ce que par des mails ... Là, au moins, il y a des traçabilités. J'en ai de mon côté. Que votre Directeur Général des Services soit arrivé depuis peu ... Je le conçois. Mais il y avait des gens avant lui. Donc, ce n'est pour moi pas une réponse. Si c'est tellement difficile ... Bien que je sois évidemment dans l'opposition ... Donc c'est moins intéressant. Mais comme j'ai aussi un mandat de Conseiller Général et que d'autres sur Poissy ont aussi ce mandat ... A ce moment-là, faites appel aux élus. On peut peut-être être utile à quelque chose s'il y a des difficultés relationnelles de service à service. Les élus servent à cela. Donc, on peut l'imaginer.

Par rapport à la chronologie, je maintiens que faire une étude aujourd'hui ... Bien évidemment, il faut toujours penser à l'avenir. Je ne le conteste pas en tant que tel. Je suis étonné que votre équipe municipale engage une telle étude maintenant. J'entends qu'il va y avoir une intercommunalité. Cela me fait sourire. Mais je suis inquiet de savoir que vous n'avez pas déjà imaginé et travaillé à des projets communs ou à un faire un bilan de ce qui pourrait se faire sur le plan économique ou sur d'autres plans entre Conflans, Achères et Poissy. C'est une vraie question. La C.D.C.I. va se réunir bientôt. La P.A.C. va peut-être être validée très bientôt. Après, il restera juste l'année 2013 pour la mettre en service. Mais si vous n'avez pas déjà une idée de cette prospective commune de ce qui va se passer ... C'est aussi une vraie question. Puis je vais plus loin. A ce moment-là, on n'est pas à quelques mois près. Au lieu que la Ville de Poissy engage toute seule cette étude maintenant, attendez le mois de mars prochain. Engagez cette étude avec Achères et Conflans. Là, au moins, cela aura du sens de dire que l'on a une intercommunalité. Il faudra voir ce que l'on va en faire.

Dernier sourire. Vous parlez beaucoup de Carrières-sous-Poissy. C'est peut-être un peu la démonstration que Poissy serait tellement mieux dans la CA2RS. Comme cela, au moins, on travaillerait en même temps sur le développement qui se fait et qui se déroule dans la boucle de la Seine.

Je ferme la parenthèse.

Le Maire :

On peut fermer la parenthèse.

On a plein de mails. Je vais vous les donner. Comme cela, au moins, vous aurez des preuves que l'on a contacté. Tous les services de la Ville l'ont fait. Ils n'ont toujours pas de réponse depuis au moins un mois. C'est la première des choses.

Deuxième chose : chacun a sa manière de faire. Je pense qu'il faut pouvoir avoir des éléments lorsque l'on va s'asseoir à la table des négociations, de la gouvernance et de la mise en œuvre d'une intercommunalité, et des éléments forts. En ce qui me concerne, je me bats pour la Ville de Poissy afin qu'elle puisse prendre toute sa place dans cette intercommunalité. Pour qu'elle puisse y prendre toute sa place ... On fera certainement des études communes avec les autres villes. Mais, en tous les cas, je souhaite que la Ville arrive en force. Pour qu'elle arrive en force, elle doit faire un certain nombre d'études ou un certain nombre de projections. Il n'y a pas que l'intercommunalité. Il y a la confluence. De nombreuses choses entrent en ligne de compte. La Ville de Poissy doit être forte. Pour être forte, elle doit faire les études nécessaires.

Pourquoi faisons-nous cette étude aujourd'hui, seulement maintenant ? On nous l'a reproché. Je l'ai entendu. Je vous ferai un jour la liste de l'ensemble du travail que nous avons fait pour remettre un petit peu cette ville dans du droit, dans une vision et dans une réflexion. Je sais que cela ne vous plaît pas mais c'est quand même une réalité. Nous avons fait ce travail et nous avons pris le temps nécessaire de voir pour l'ensemble du foncier et des projets. Nous avons une vision globale de la Ville et non pas une vision parcellaire. Maintenant, l'activité économique doit rentrer dans cette vision globale. Cette étude a donc vraiment une place d'intérêt général, à l'exception du prix pour lequel je pourrais vous rejoindre. Mais nous avons mis le prix top. Je ne pense pas qu'il sera aussi cher. Mais il y a vraiment une nécessité. Nous avons de la chance. La Ville de Poissy attire. C'est un peu notre histoire. C'est aussi un peu de votre patrimoine. Et nous avons continué dans cette dynamique. Elle peut attirer demain des entreprises et des gens qui veulent venir. Ce n'est pas uniquement grâce à cette équipe municipale. Il y a 50 ans d'histoire de la Ville. Il faut pouvoir prendre un organisme extérieur, qui nous fasse réfléchir et qui nous donne aussi des perspectives avec les acteurs locaux, Monsieur BERTRAND, le MEDEF, tous les gens concernés par cette dynamique qui est à mon avis nécessaire. En plus, je suis convaincu que nos concitoyens auront envie demain d'avoir des loisirs et de travailler au plus proche de leur lieu d'habitation. Donc, nous avons aussi la manière de penser la ville. Il y a l'obligation de réfléchir là-dessus. Les zones d'activités ... Tout cela doit vraiment être en commun. Vous pouvez penser le contraire. Je trouve que les pisciacais qui habitent Poissy, qui peuvent se rendre à pied à leur travail et aller chercher leurs enfants à l'école sont très contents d'être dans cette situation. Je crois qu'un avenir est possible pour l'entreprise de s'installer à Poissy puisque nous avons encore du foncier. Nous travaillons sur le quartier Eoles. Nous allons bientôt nous réunir (lundi soir). J'espère que vous allez venir. Il y a toute une dimension. Il y a le fameux boulevard de l'Europe pour lequel nous attendons toujours, en lien avec le Conseil Général. La Ville ... Le Conseil Général ... Nous pouvons jouer au ping-pong comme cela. Nous avons pensé toute une zone économique de développement. Allons-nous faire du tertiaire ou autre chose, des boutiques ? Ce sont des réflexions qu'il faut avoir pour des prospectives. Si cela ne nous sert pas, j'espère que cela servira aux prochains pour qu'ils puissent eux aussi se projeter. Cette étude ... Il est très bien de vouloir attaquer sur plusieurs choses avec un peu de finesse. Mais, en tout les cas, cette étude rentre vraiment dans le cadre de l'intérêt général de la Ville. Il faut pouvoir arriver demain à toutes les tables de négociations de la confluence, de l'intercommunalité, voire même avec d'autres villes, avec les Deux Rives. Nous rejoindrons demain les Deux Rives. Nous le savons bien. Il faut pouvoir s'asseoir à toutes ces tables avec des arguments et non pas uniquement avec du rêve, c'est-à-dire avec des études bien faites, sonnantes et trébuchantes, qui ne coûtent pas 120.000 euros.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Quand prévoyez-vous les conclusions de cette étude ? Il y a les mots. Puis, après, il y a les faits. Vous savez que je suis très pragmatique.

Le Maire :

Pour faire un peu d'humour, vous le verrez dans notre programme pour les élections municipales de 2014.

Le Maire :

Vous dites que vous allez vous mettre à la table des négociations. La P.A.C. ... C'est demain matin.

Le Maire :

Nous l'aurons courant 2013, si tout va bien.

M. BERTRAND :

Une étude ne peut pas non plus payer une campagne municipale.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

12°/ AUGMENTATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Par délibération du 25 septembre 2008, les tarifs des droits de place des marchés d'approvisionnement ont été fixés.

Aucune augmentation n'a eu lieu depuis.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs des droit de place des marchés d'approvisionnement comme suit (une augmentation de 2 % a été appliquée) :

Pour les abonnés :

- halle (le ml) : 2,54 €
- extérieur (le ml) : 1,66 €

Pour les volants :

- extérieur (le ml) 3,05 €

Il n'y a pas de volants à l'intérieur de la halle.

De même, afin de dynamiser le marché, notamment par des animations, il est proposé la création d'une redevance d'animation et de publicité de 1,50 € appliquée par commerçant et par séance de marché.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Monsieur le Maire, durant des années, le marché de la Place de la République était une référence dans la ville et ses alentours.

L'offre commerciale y était de qualité et la fréquentation, en particulier le dimanche, y était très importante.

En 2008, vous avez décidé de diminuer de 50 % les tarifs des droits de place.

Lors du Conseil municipal du 25 septembre 2008, nous vous avons indiqué que de vouloir abaisser les droits de place pourrait nuire à la qualité de l'offre commerciale et par conséquent provoquer une baisse de la fréquentation du marché du centre ville, ce qui entraînerait inévitablement le marché sur une mauvaise pente.

Et, aujourd'hui, nous voyons que nos prévisions se sont malheureusement réalisées.

Il y a sur le marché, principalement sous la halle, d'excellents commerçants, mais l'offre commerciale, surtout sur la place, n'est plus de même qualité.

Les clients ne se sont pas trompés et la fréquentation du marché de la Place de la République, particulièrement le dimanche, est en nette régression.

Vous venez de vous apercevoir que les marchés de Poissy, de la place, et de Saint-Exupéry (enfin, ce qu'il en reste), avaient perdu de leur attractivité et de leur dynamisme en peu de temps.

Depuis 4 ans, les tarifs sont bloqués (alors que vous auriez pu les faire progresser régulièrement, au moins au rythme de l'inflation).

Vous augmentez ces tarifs de 2 % mais, pour tenter de redynamiser le marché, vous créez une redevance d'animation. Question : cette taxe sera-t-elle appliquée aux marchés de la Place de la République, de Beauregard et de Saint-Exupéry ?

En espérant que ces actions seront bénéfiques, mais le travail, là, sera long pour retrouver leur éclat antérieur.

Vu ces remarques, le groupe Union Pour Poissy s'abstiendra sur cette délibération.

Le Maire :

Je vais laisser Monsieur ALLAOUCHICHE vous répondre.

Je voudrais juste souligner une chose. Je n'ai pas la même étude que la vôtre. J'ai une étude avec des chiffres qui indiquent que le marché fonctionne très bien. On peut aussi fantasmer chacun sur sa vision.

M. MONNIER :

Chacun a ses études.

Le Maire :

C'est une première chose.

Quant à savoir si le marché fonctionnait bien avant ... Nous n'avons pas les chiffres pour faire les comparaisons. Il est donc toujours dangereux d'arriver et d'affirmer des choses qui ne sont à mon avis pas vérifiables.

Le Maire donne la parole à M. ALLAOUCHICHE :

Je ne vais pas essayer de vous rassurer. J'aurais beaucoup de mal. Le marché (notamment les métiers de bouche qui sont les locomotives) fonctionne très bien. Je regrette infiniment. Cela ne change pas. Et les places restent très convoitées.

S'agissant des volants, il y a effectivement une baisse. Mais nous avons eu un souci majeur sur ce marché, et depuis fort longtemps, Monsieur. Il n'y avait pas de placier professionnel. Je regrette infiniment. C'est un métier. Cela non plus ne s'improvise pas. Il a fallu recruter un professionnel qui met maintenant de l'ordre. Effectivement, ils étaient habitués à se placer un peu comme ils le voulaient. C'était une tradition. Ne faites pas l'étonné. C'est comme cela, malheureusement.

Il y a la redevance. Vous parlez du quartier de Saint-Exupéry où il n'y a plus de marché, malheureusement. Mais elle sera aussi prélevée à Beauregard. C'est en accord avec la Commission du marché.

Le Maire :

Il est bien de le préciser, Monsieur ALLAOUCHICHE. Cette délibération n'est pas sortie comme cela. Cela a été discuté en Commission du marché. Vous qui connaissez plein de gens, vous savez que cela a été fait ainsi. Ce n'est pas sur la décision d'une personne de la mairie que cela a été augmenté de 2 %. Cela a été travaillé.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**13°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« POUR LA RECHERCHE ET L'INFORMATION SOCIALE ET MEDICALE (PRISM)
POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS SANTE EN DIRECTION DES PISCIACAIS**

Le Maire donne la parole à Mme VINAY :

Il s'agit de l'Atelier Santé Ville. Dans le cadre de la politique de santé publique mise en œuvre par la commune concernant notamment des missions ayant pour objectif la réduction des inégalités de santé par la promotion de la santé et le développement de l'accès aux soins et aux diagnostics sur l'ensemble du territoire, trois actions ont été menées.

L'ensemble de ces actions a été mis en œuvre pour l'année 2011 et sur une partie de l'année 2012 et a fait l'objet d'un bilan complet présenté par l'association et répondant aux objectifs repérés et fixés par la Ville qui souhaite verser une subvention exceptionnelle de 38.288 euros à l'association « Pour la Recherche et l'Information Sociale et Médicale » qui a concouru à la mise en place d'actions de santé en direction des Pisciacaïs. Il s'agit en fait de régulariser ce qu'on leur doit.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

14°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES CONCERNANT LA CREATION DU FUTUR CENTRE SOCIAL « ESPACE HABITANTS »

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Il s'agit d'une subvention sollicitée pour la création du futur centre social « Espace Habitants » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines. Je pense que tout le monde est au courant. On a déjà parlé de ce sujet. C'est une demande de subvention.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, voulez-vous des informations supplémentaires ?

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Exactement. Vous avez tout compris.

Là encore, à la lecture du rapport, par rapport à ce que nous avons déjà évoqué sur le sujet et par rapport à d'autres conversations que nous avons pu avoir, soit tous les deux, soit avec certains de vos collègues, j'ai un doute. Lorsque ce futur équipement existera, sera-t-il une substitution de ce qui existe aujourd'hui (à la fois le Club Saint-Exupéry et le préfabriqué, ou simplement le préfabriqué). Le club de quartier d'aujourd'hui restera-t-il ? Il y a beaucoup de doute. Et comme, dans l'esprit des gens, peut-être même des habitants du quartier, il y a aussi des doutes ... Si vous pouviez nous éclairer.

Mme VINAY :

Je vais vous répondre, Monsieur RAYNAL, et surtout vous rassurer. Je l'ai déjà fait. Je l'ai déjà dit à ce niveau-là. Il est absolument hors de question d'arrêter la maison de quartier de Saint-Exupéry. Le centre social « Espace Habitants » sera de nature complètement différente. C'est un quartier où il y a beaucoup d'associations. Le club Saint-Exupéry est très serré et petit. Il y a donc un besoin d'espace. Sans compter qu'il y aura aussi de nouvelles populations (le quartier Eoles). L'emplacement de l'espace habitants à cet endroit, à l'entrée du quartier, permettra aussi à d'autres populations de venir dans ce lieu. Mais il n'est absolument pas question de supprimer la maison de quartier de Saint-Exupéry qui a elle-même son rôle. Le petit bâtiment qui accueille actuellement les adolescents est dans un état tellement lamentable qu'il sera bien entendu supprimé. Cet espace habitants a aussi été conçu avec les jeunes. Ils ont été consultés. On a eu des réunions successives, justement pour qu'ils puissent aller à l'espace habitants car il n'y a pas de place pour eux dans le Club Saint-Exupéry. Je vous rappelle que tout cela a été dit. Il faut rassurer la population. On ne va pas du tout fermer la maison de quartier Saint-Exupéry. Bien entendu, certaines associations extérieures à l'association en elle-même du Club Saint-Exupéry trouveront peut-être leur place à l'espace habitants.

Le Maire :

L'Association du Club Saint-Exupéry est très dynamique pour accueillir les enfants. Cela se passe très bien. Cela perdure. Et c'est tant mieux. Cela répond réellement à un besoin du quartier. Sauf que l'association avait fait une demande à la Caisse d'Allocations Familiales pour être reconnue comme un centre social. Au regard de l'activité réalisée et du bâtiment tel qu'il était,

la CAF ne pouvait pas le reconnaître. D'autre part, nous avons déjà sur la Ville un centre social. Il faut avoir une structure beaucoup plus globale. La CAF accepte l'idée de créer dans le futur, lorsque cet espace habitant existera, un certain nombre d'aides et de subventions pour qu'il y ait un label centre social haut niveau dans le quartier de Saint-Exupéry. Nous ne souhaitons pas non plus, après discussion avec les jeunes qui occupaient le local, leur construire uniquement un local jeunes. Nous pensons que l'intergénérationnel est une bonne chose à des moments donnés. Il faut partager des espaces. Nous avons travaillé avec les habitants, avec l'association du Club Saint-Exupéry et avec les jeunes pour concevoir un espace habitants qui puisse accueillir un petit peu tout le monde, soit avec des horaires différents, soit dans des activités différentes, soit ensemble à d'autres moments. Il faudra en même temps l'étendre au quartier Eoles qui sera en face pour que les gens puissent aussi venir dans ce lieu. Le quartier de Saint-Exupéry sera lié à celui d'Eoles. Il faut que cela fasse quand même un lien. C'est pour cela que nous l'avons situé où il est actuellement. Je vais vous rassurer. Je pense que la construction de cet espace va très vite commencer puisque tout est signé, tout est parti et tout est prêt.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN CONCERNANT LA CREATION DU FUTUR CENTRE SOCIAL « ESPACES HABITANTS »

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

C'est une sollicitation de subvention concernant la création du futur centre social « Espace Habitants » auprès de la Région dans le cadre de la convention régionale de renouvellement urbain, tout simplement. C'est la suite. C'est la même question.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACR (AGIR CONTRE L'EXCLUSION, COMBATTRE LES INEGALITES, REUNIR LES HOMMES ET LES MOYENS) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION SUR LE QUARTIER SAINT-EXUPERY

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Le projet d'ACR s'est déroulé sur une période de l'année 2012. L'association a sollicité la Ville de Poissy au titre d'une action relevant des axes habitat et cadre de vie et emploi et développement économique du CUCS à hauteur de 20.000 euros. Il était convenu qu'une première subvention de 10.000 euros serait versée à l'association courant 2012 et que, suite au bilan qui serait produit par l'association ACR, une seconde partie de la subvention serait ensuite versée. Le bilan étant réalisé et présenté, la somme complémentaire de 10.000 euros peut donc aujourd'hui être versée au porteur de projet.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ MANIFESTATION CARITATIVE « BOURSE AUX JOUETS SOLIDAIRE » DU 25 NOVEMBRE 2012 - REVERSEMENT DES RECETTES DES EMPLACEMENTS A L'ASSOCIATION ADEB

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants élu au mois d'octobre a décidé de continuer l'action relative à la bourse aux jouets qui avait été initiée par le Conseil Municipal précédent. Cette bourse aux jouets aura lieu le 25 novembre dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant qui se déroule sur la Ville actuellement. Le Conseil Municipal des Enfants souhaite que l'argent récolté à cette occasion soit versé à l'association ADEB, de même que l'argent qui sera récolté pour les recettes des emplacements.

Je dois rajouter, pour votre complète information, que le service commerce de la Ville organise avec le Conseil Municipal des Enfants cette manifestation et entre autres qu'il prend en charge tout le côté matériel de la manifestation.

Par ailleurs, l'association ADEB qui travaille avec le Burkina Faso n'a pas été choisie par hasard par le Conseil Municipal en place. Depuis 2 ans, le Conseil Municipal précédent avait travaillé avec cette association, avec une correspondance dans une école primaire de Ouagadougou. Les anciens conseillers municipaux qui sont maintenant en quatrième (pour un certain nombre) continuent à correspondre avec le Burkina Faso par l'intermédiaire de l'ADEB et montent actuellement un projet qui se réalisera peut-être s'ils arrivent à obtenir assez de subventions avec des collégiens qui sont en décrochage scolaire. Il s'agit d'un projet pour aller au Burkina Faso et aider dans la création d'une bibliothèque et de jardins potagers. L'association ADEB mettra donc de côté la somme qui lui sera reversée à la suite de la bourse aux jouets pour abonder le projet si toutefois il est réalisé. Si ce projet n'était pas réalisé, elle utiliserait cette somme pour le travail qu'elle fait habituellement avec le Burkina Faso.

Donc, je sollicite, au nom du Conseil Municipal des Enfants, que vous acceptiez leur proposition.

Le Maire :

Je pense que le Conseil Général avec qui nous sommes vraiment en lien ce soir va pouvoir aider les jeunes du collège pour partir au Burkina Faso. Ce serait une très bonne chose.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ ADHESION DE LA VILLE DE POISSY AU RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE DES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES (RADYA).

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Dans le cadre du centre social André Malraux, des ateliers sociolinguistiques sont proposés. On propose l'adhésion à un réseau d'acteurs qui permet de tenir informé, de se former en continu, de faire évoluer les connaissances et les compétences des agents qui animent ces ateliers sociolinguistiques. Il s'agit d'autoriser la Ville à adhérer à ce réseau.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION AVEC LE COLLEGE DES GRANDS CHAMPS

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

La réforme des procédures disciplinaires ayant modifié les règlements intérieurs des établissements scolaires du second degré, l'une des mesures de cette réforme a été l'introduction au sein de l'échelle des sanctions disciplinaires, codifiée sous l'article R. 511-13 du Code de l'éducation, d'une mesure de responsabilisation.

Cette délibération va nous permettre d'autoriser le Maire à signer une convention pour que cela soit possible entre le Collège des Grands Champs et le Centre André Malraux de façon à ce que les élèves puissent y aller lorsqu'ils sont renvoyés du collège. C'est le collège qui a demandé au Centre André Malraux de pouvoir le faire en raison de la proximité. Cette délibération va donc nous permettre de formaliser les choses.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Vous connaissez maintenant depuis 2009 l'association des sites Le Corbusier. Elle a été créée avec pour objectif de valoriser l'œuvre architecturale de Le Corbusier à travers le réseau formé des villes membres fondatrices mais aussi des associations qui nous ont rejoint aujourd'hui, des autres collectivités territoriales qui ont adhéré et même des particuliers qui souhaitent devenir membres. L'association soutient notamment la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Après l'échec de juin 2011 de la deuxième présentation au comité mondial, il y a la nécessité de réécrire le dossier complet. L'association est pressentie aujourd'hui par le Ministère de la Culture pour assurer cette tâche de réécriture du dossier de candidature. Cette demande n'est pas encore officialisée à ce jour mais on s'attend à ce que ce soit l'association qui porte aujourd'hui le dossier en lieu et place de la fondation Le Corbusier précédemment. L'association fonctionne sur son réseau et anime son site Internet. On est dans l'attente en effet d'une décision officielle du ministère qui générera forcément des dépenses supplémentaires car bâtir un tel dossier de candidature est un travail de longue haleine. Il y aura recrutement d'une personne sur indication du ministère et de la fondation pour assurer cette tâche. Parallèlement d'ailleurs, et pour maintenir vraiment la cohésion qui existe aujourd'hui au sein du réseau, l'association a décidé de porter candidature auprès de l'Europe pour les routes européennes du patrimoine et créer ainsi des routes Le Corbusier au-delà des seules villes qui sont candidates à l'UNESCO. Nous vous demandons simplement d'approuver ce soir le versement à l'association des sites Le Corbusier d'une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre de l'exercice 2012.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ ATTRIBUTION DU PRIX DE LA VILLE A L'ARTISTE LAUREAT ACCORDE DANS LE CADRE DU SALON D'ART CONTEMPORAIN « POISSY TALENTS »

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Cette manifestation a été initiée et organisée jusqu'à présent dans ses 3 éditions par la maison de quartier du Clos d'Arcy. Elle sera d'ailleurs reprise à partir de l'année prochaine par la Ville et deviendra un événement culturel porté par la Ville, en particulier par la Direction de l'Action Culturelle. L'objet de la délibération de ce soir porte sur la désignation des prix. Depuis le début, la Ville est sollicitée pour attribuer un prix à l'un des artistes représentés. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller au salon. Ce sont des artistes professionnels sélectionnés après un appel à candidatures. Ce sont des jeunes talents émergents. Entre 12 et 16 artistes sont sélectionnés chaque année. En fonction des œuvres qu'ils présentent, on augmente ou réduit le nombre. La Ville, et Monsieur le Maire en particulier, est sollicité pour désigner un lauréat. Il y a un autre prix qui est celui du jury qui a sélectionné les candidats et sollicité aussi pour désigner parmi ces candidats retenus un autre lauréat. Enfin, l'équipe de la médiathèque Christine de Pizan attribue elle aussi un prix qui ne se traduit pas en monnaie sonnante et trébuchante mais dans le fait de pouvoir exposer pendant quelques mois à la médiathèque. Nous vous demandons donc ce soir d'autoriser la Ville à verser un montant de 1.000 euros correspondant au prix attribué au lauréat de cette manifestation annuelle.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ DENOMINATION DES PARKINGS COMMUNAUX DE SURFACE

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Depuis 2011 et l'élaboration d'un plan de mobilité, la Ville veut améliorer les conditions de stationnement et son identification par les habitants. Par là même, elle souhaite dénommer de façon claire les principaux parcs de stationnement de la commune. Le choix de la dénomination résulte des conclusions des études menées par un groupe de travail. Les noms ont été choisis de façon à ce que chaque site soit identifié sans ambiguïté. La nouvelle dénomination s'accompagnera de la mise en place d'une signalétique ainsi que d'une communication sur les différents supports de diffusion. La nouvelle dénomination proposée est la suivante :

- Parking des Capucins, situé 5, rue de la Gare,
- Parking du Pincerais, situé 6 bis, rue Jean-Claude Mary,
- Parking de la Citoyenneté, situé 20 bis et 24, rue Jean-Claude Mary,
- Parking Claude Monet, situé 6, rue Basset,
- Parking de la Roseraie, situé 5, rue Frémont,
- Parking Meissonier, situé avenue du Bon Roi Saint-Louis,
- Parking des Lys (parking en ouvrage), situé 23, rue Jean-Claude Mary,
- Parking du Vieux Lavoir, situé avenue des Ursulines, au droit de la Maison Centrale,

- Parking Montaigne, situé rue Montaigne,
- Parking du Pont Ancien, situé à l'angle de la rue du Pont Ancien et de la rue du Port,
- Parking de l'Hôtel de Ville (parking en ouvrage), situé Place de la République,
- Parking de la Charmille, situé 116, rue de La Bruyère.

Il est demandé au Conseil municipal de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ DENOMINATION DE LA PLACE DE L'EUROPE, DE LA PLACE DES DROITS DE L'ENFANT, ET DU ROND-POINT DE L'OLIVIER, A POISSY

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Dans le même esprit que celui de la délibération précédente, il est proposé de dénommer les sites suivants :

- Place de l'Europe, située à l'intersection des voies boulevard Gambetta / boulevard de l'Europe / boulevard Robespierre / avenue Maurice Berteaux,
- Place des Droits de l'Enfant, située à l'intersection des voies rue au Pain / rue Jean-Claude Mary / rue du Général de Gaulle / rue du Bœuf,
- Rond-point de l'Olivier, situé à l'intersection des voies avenue des Ursulines / avenue du Cep (cette dénomination faisant référence à l'arbre planté au cœur du rond-point).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONTRAT POUR L'AUTONOMIE DES PISCIACAIS ETUDIANTS

Le Maire :

Je crois que tout le monde connaît le contrat pour l'autonomie des Pisciacais étudiants qui permet l'accès aux études et à la formation des jeunes. Il existait avant sous une autre appellation. C'est une continuité. On a donc changé pour réactualiser finalement la délibération du 30 juin 2011. Il y a quelques modifications.

Le délai de résidence sur Poissy de deux ans minimum en continu reste inchangé. Il devra néanmoins être justifié par l'avis de taxe d'habitation des parents de l'étudiant s'il y est rattaché, soit par tous documents officiels (bail, quittance de loyer, ...) s'il est indépendant fiscalement. Cas particulier : le dossier de l'étudiant fiscalement indépendant, en stage en Province ou à l'étranger, intégré dans son cursus scolaire, dans l'obligation de louer un appartement en dehors d'un foyer universitaire par manque de place, sera soumis pour acceptation à la commission d'attribution.

La formulation de la demande - attribution du CAPE aux étudiants poursuivant leur cursus à l'étranger : jusqu'à présent, le CAPE était pris en compte sur une année universitaire de 9 ou 6 mois selon la date de remise du dossier d'inscription, en alignement avec la bourse nationale du CROUS ou de toute autre bourse. Il apparaît que les étudiants effectuant un stage en province ou à l'étranger, intégré et obligatoire dans leur cursus scolaire, ne bénéficiaient pas du CAPE au-delà du mois de juin de l'année en cours. Il est donc proposé d'étendre le versement jusqu'à la fin de cette période de stage qui sera, en amont, justifiée par les conventions correspondantes ou tout autre document à la collectivité.

Le minimum garanti : pour les étudiants boursiers ne bénéficiant pas du droit au calcul, un minimum garanti mensuel sera versé (50 euros pour les boursiers échelons 0 à 3 - 100 euros pour les boursiers échelons 4 à 6).

En contrepartie, vous savez que l'on demande à ces jeunes de s'impliquer dans une association ou de faire un certain nombre de choses pour apporter à la municipalité. En général, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité dans ses études mais également à assurer une contrepartie auprès des différents publics, comme précisé dans l'article 4 du règlement du CAPE. Dans le cas où l'étudiant ne pourrait pas s'acquitter de sa contrepartie avant fin juin (surtout pour ceux qui sont à l'étranger), soit par un empêchement important justifié auprès du service, soit par des études suivies en province ou à l'étranger, celle-ci serait effectuée dans la période de juillet à mi septembre, en commun accord avec la collectivité.

Voilà les 4 changements que nous avons prévus pour le CAPE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Monsieur le Maire, d'abord, excusez-moi pour mon retard. J'étais persuadé que l'horaire était 8 heures et demie. Excusez-moi.

J'ai l'intention de faire une intervention sur le compte rendu du Conseil municipal du 12 juillet. Me permettez-vous de la faire maintenant ?

Le Maire :

Faites-la.

M. MONNIER :

Lors de plusieurs séances du Conseil municipal, vous nous avez mis en garde contre la diffusion d'affirmations relevant plus de la rumeur que de faits réels. Et vous aviez raison.

Mais voilà que, lors du Conseil du 12 juillet, vous avez déclaré (et je vous cite) : « Pour votre information (certains ne le savent peut-être pas), Monsieur MASDEU-ARUS s'est de nouveau cassé la jambe. Donc, si vous avez des contacts avec lui, vous pouvez l'appeler ».

Monsieur le Maire, je peux vous affirmer que cette affirmation était complètement fausse, que Monsieur MASDEU-ARUS ne s'est pas de nouveau cassé la jambe (d'ailleurs, il ne se l'est jamais cassée puisque c'était le talon), et qu'il se porte parfaitement bien.

Alors, avant de donner cette information, vous auriez pu vous renseigner. Il est bien de donner des leçons mais il faut aussi se les appliquer.

Le Maire :

Je vais vous donner une autre leçon. Il se trouve qu'une personne de cette assemblée m'a passé l'information. En sortant de cet espace, j'ai appelé Monsieur MASDEU-ARUS. Je vous confirme, comme vous le dites, qu'il va très bien. Il ne s'est rien cassé. Mais je pensais faire l'information car la personne qui me l'avait communiquée est une personne sérieuse. Maintenant, je sais qu'elle ne l'est pas. Je ne vous donnerai pas son nom pour ne pas faire de rumeur.